

## Motion DHG – Préparation de la rentrée 2021-2022

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse s'opposent à la Dotation Horaire Globale imposée par l'institution pour préparer la rentrée 2021-2022, qui s'avère insuffisante au regard des besoins réels de l'établissement. Nous sommes en désaccord avec cette gestion de l'éducation qui ne repose que sur une logique comptable et des contraintes budgétaires entraînant une dégradation des conditions de travail.

La réforme du collège a eu pour conséquences :

- une perte d'heures disciplinaires dans toutes les disciplines ;
- la suppression d'options qui existaient avant la réforme du collège telles que l'espagnol renforcé, le développement durable, la découverte professionnelle 3h, les classes sportives. Cette offre pédagogique permettait une plus grande mixité sociale et d'aider des élèves en situation de décrochage scolaire ;
- une réduction de l'enseignement du latin : 1h en moins par semaine en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et la disparition de l'enseignement du grec ;
- la mise en concurrence des disciplines pour savoir lesquelles pourront bénéficier de la marge d'autonomie réglementaire (latin et allemand bilangue).

À cela s'ajoute le manque de lisibilité induit par la mise en place des IMP qui fausse le décompte des heures. Ces IMP sont de fait prises, pour une partie d'entre elles, sur la marge d'autonomie réglementaire. C'est pourquoi les enseignants ont toujours refusé d'accepter les IMP qui ne sont pas statutaires.

Nous dénonçons également la dotation insuffisante allouée au dispositif du module relais (4h). Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure de fournir une aide adaptée aux besoins des élèves en situation de décrochage scolaire.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021 sont en hausse et atteignent le seuil *maximum* de 24 élèves par division sur les niveaux de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>. L'effectif moyen par division est de 23,08 par classe sur l'ensemble des divisions du collège. C'est un nombre d'élèves important par classe pour un collège relevant de l'éducation prioritaire, ce qui aura pour conséquence une dégradation des conditions d'enseignement. De plus, ces effectifs ne permettront pas l'inclusion des élèves allophones, l'accueil des élèves arrivé·e·s en cours d'année et relevant du secteur du collège Henri Barbusse ainsi que l'inscription des élèves doublant·e·s.

Nous nous opposons également au nombre important d'HSA imposées au sein de l'enveloppe globale. Pour tenter de masquer sa politique de casse du service public d'éducation (1883 postes supprimés dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2021, - 7 490 depuis 2018), le gouvernement prétend que la suppression des emplois sera compensée par une augmentation énorme d'heures supplémentaires, équivalente à 1 847 emplois : c'est là une méthode de patron voyou affichant un mépris total pour la charge de travail supplémentaire qui va peser sur les personnels. Les académies se voient bien privées de personnels titulaires et de capacités de recrutement de personnels contractuel·le·s. La rentrée 2021 sera donc synonyme une nouvelle fois, dans le second degré, de suppressions d'enseignements et d'augmentation des effectifs par classe : le gouvernement parachève la liquidation du service public d'éducation. Nous refusons d'avoir à choisir entre la suppression de postes d'enseignant·e·s et des compléments de service, c'est-à-dire des enseignant·e·s à cheval sur 2 ou 3 établissements. Ces services morcelés, réduisant la disponibilité des personnels, nuisent autant aux conditions de travail des collègues qu'à celles des élèves.

**Nous demandons :**

- **la baisse des effectifs à un *maximum* de 20 élèves par classe en s'appuyant sur des groupes allégés et des dédoublements dans toutes les disciplines ; nous exigeons que ces dédoublements soient garantis dans des grilles horaires nationales et bâtis sur des programmes cohérents (une discipline, un programme) ;**
- **le maintien de toutes les options, du dispositif du module relais financé à hauteur de 14h comme c'était le cas en 2010-2011, de l'intégralité des horaires disciplinaires, c'est-à-dire des moyens enfin à la hauteur des besoins de notre établissement ;**
- **1 heure de concertation par enseignant·e ;**
- **l'ouverture d'une classe européenne ;**
- **la transformation de l'UPE2A en CLA (classe d'accueil) dotée à hauteur de 26h.**

**Nous joignons à cette motion le TRMD qui respecte nos revendications. La DSDEN devra donc abonder notre DHG à hauteur de 384 heures et devra créer 19 équivalents temps plein.**

*Les représentant·e·s des personnels d'enseignement et d'éducation  
du collège Henri Barbusse (Saint-Denis - 93)*